



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DEMANDE D'AUTORISATION PREFECTORALE pour la restauration ou la reconstruction d'un ANCIEN CHALET D'ALPAGE

(art. L122-11 du code de l'urbanisme)

NOTICE EXPLICATIVE

N'utilisez ce formulaire que pour une demande d'autorisation préfectorale de :
- restauration ou de reconstruction d'un ancien chalet d'alpage

Cette demande doit être déposée préalablement au permis de construire ou à la déclaration préalable.

Transmettez votre dossier complet en 3 exemplaires papiers et sur support dématérialisé au format pdf à l'adresse suivante :

**Direction départementale des territoires de la Haute-Savoie
SAR/ADS
15 rue Henry Bordeaux
74998 ANNECY CEDEX 9
ddt-chalets-alpage@haute-savoie.gouv.fr**

Votre demande sera étudiée dans un premier temps par un comité préparatoire au passage en commissions. Si cette étape est franchie, votre dossier sera soumis pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestier puis à la commission départementale de la préservation de la nature des paysages et des sites.

Voir le circuit procédure en annexe.

Si votre dossier n'est pas complet, il ne pourra être instruit et des informations complémentaires pourront vous être demandées.

- * **Si votre chalet d'alpage n'est pas desservi par les voies et réseaux, ou desservi par des voies qui ne sont pas utilisables en période hivernale**, l'autorisation ne peut être qu'expresse, et subordonnée à l'institution d'une servitude administrative établie par la mairie (article 76 de la loi 2016-1888 du 28 décembre 2016).
- * **Le préfet de la Haute-Savoie dispose d'un délai de 4 mois** à compter de la date de la réception du dossier complet pour vous notifier l'autorisation. Faute de délivrance de l'autorisation dans ce même délai, cette dernière est réputée rejetée (Décret n°2018-1237 du 24 décembre 2018).

Votre projet reste par ailleurs soumis à l'obligation d'une autorisation d'urbanisme. Il vous appartiendra d'en faire la demande auprès de la mairie de la commune où se situe votre projet une fois l'autorisation préfectorale obtenue.

COMPOSITION DU DOSSIER

Notice de présentation précisant :

- * l'historique du bâtiment (à détailler en fournissant éventuellement tout document d'archives : photos, cartes, témoignages...);
- * l'utilisation actuelle du bâtiment et celle envisagée : modalités et périodes d'occupation à indiquer ;
- * les motivations pour réaliser ce projet ;
- * une description détaillée du projet, en indiquant les procédés et les matériaux utilisés, le traitement des abords,
- * les conditions actuelles et futures de desserte par la voirie (accès) et les réseaux publics (eau, assainissement, électricité, téléphone)
- * les modalités du chantier : description des travaux, organisation de l'acheminement des matériaux et gestion des déchets.

Des plans :

- * le plan de situation sur carte IGN ou équivalent permettant de localiser le terrain et le bâtiment, établi à une échelle comprise entre 1/5.000 et 1/25.000, précisant l'altitude du site et comportant l'orientation et les voies de desserte avec leur dénomination ;
- * le plan cadastral ou les références cadastrales du bâtiment ;
- * le plan masse de l'état existant du bâtiment et du projet à l'échelle 1/200 à 1/500 incluant la topographie du terrain ;
- * les plans des quatre façades et au moins deux coupes du bâtiment avec les abords, de l'état existant du bâtiment et du projet.

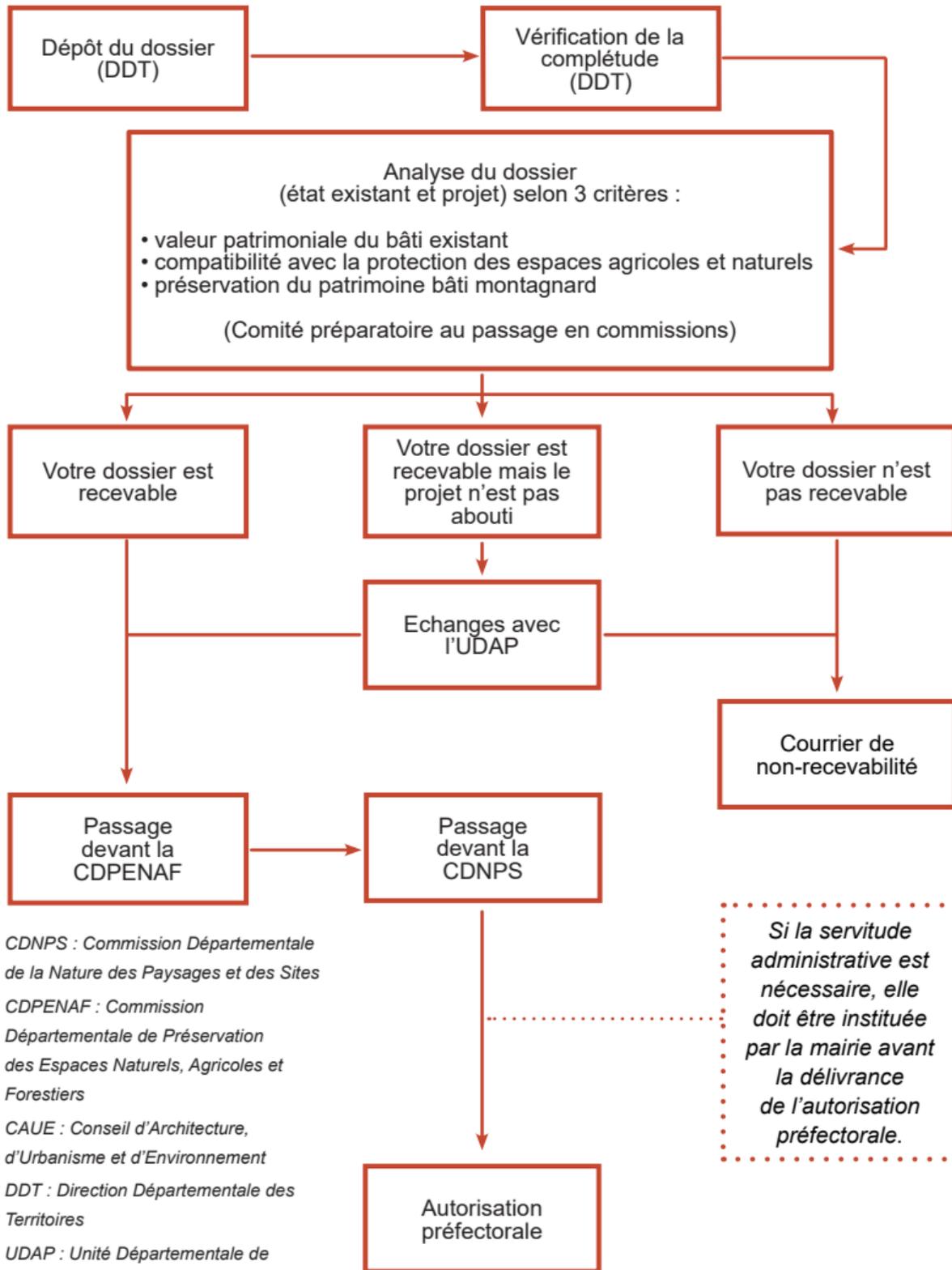
Un recueil photographique couleur comprenant :

- * des vues rapprochées et éloignées du bâtiment pour l'appréhender dans son environnement ;
- * les photographies des quatre façades et le cas échéant des détails constructifs notables ;
- * des photographies de l'intérieur du bâtiment ;
- * le volet paysager du projet comprenant des photographies d'insertion du bâtiment projeté dans son environnement proche et éloigné ;
- * lorsque le chalet est dans un hameau ou dans un groupement de bâtiments, une photographie de l'ensemble sur laquelle le chalet objet de la demande est indiqué.

Pour vous aider et aller plus loin dans votre démarche, vous pouvez consulter le guide technique de restauration des anciens chalets d'alpage sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Votre-logement/Renover/Anciens-chalets-d-alpage>

Circuit procédure autorisation préfectorale



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DEMANDE D'AUTORISATION PRÉFECTORALE POUR LA RESTAURATION OU LA RECONSTRUCTION D'UN ANCIEN CHALET D'ALPAGE (art. L122-11 du code de l'urbanisme)

1) DEMANDEUR :

NOM, PRENOM :

Téléphone :

Mail :

Adresse (numéro, voie ou lieu-dit) :

Commune :

Code postal :

2) BÂTIMENT CONCERNE

Adresse (numéro, voie ou lieu-dit) :

Commune :

Code postal :

Sections cadastrales et les numéros de parcelles :

Zonage du PLU :

3) COORDONNEES ARCHITECTE (si nécessaire)

NOM, PRENOM :

Téléphone :

Mail :

Adresse (numéro, voie ou lieu-dit) :

Commune :

Code postal :

Nom Prénom

Date et Signature